

AU FIL DE LOBBES

JANVIER
2022



*Bonne année
2022!*

www.lobbes.be

commune@lobbes.be



[commune-de-lobbes](https://www.facebook.com/commune-de-lobbes)



VOS CONTACTS

LES SERVICES COMMUNAUX

Accueil	commune@lobbes.be	071 59 00 23
Etat civil	etatcivil@lobbes.be	071 59 77 34
Population	population@lobbes.be	071 59 77 32
Urbanisme	urbanisme@lobbes.be	071 59 77 35
Travaux	travaux@lobbes.be	071 59 77 36
Mobilité	mobilite@lobbes.be	071 59 77 75
Logement	logement@lobbes.be	071 96 06 94
Energie	energie@lobbes.be	071 59 77 78
Environnement	environnement@lobbes.be	071 59 77 79
Accueil Temps Libre	atl@lobbes.be	071 59 31 18
Plan de Cohésion Sociale	pcs@lobbes.be	071 59 31 18

Pour la santé de tous, les services reçoivent exclusivement sur rendez-vous.

LE COLLÈGE COMMUNAL

BOURGMESTRE



Lucien BAUDUIN 0499 18 49 90 lucien.bauduin@yahoo.fr
Etat civil - Population- Culture - Cultes - Laïcité - Transition numérique - Supracommunalité -
Plan de Cohésion sociale
PERMANENCE LE MERCREDI de 17h à 19h et sur rendez-vous

ECHEVINS



Agnès MOREAU 0471 80 54 73 moreauagnes@hotmail.com
Mobilité - Environnement - Propreté - Espaces verts - Sentiers - Tourisme - Patrimoine



Michel TEMMERMAN 0498 54 86 27 michel.temmerman@gmail.com
Travaux - Urbanisme - Aménagement du territoire - Cimetières



Marie-Paule LABRIQUE 0478 99 86 11 labrique.m@gmail.com
Enseignement - Petite enfance - ATL - Transition - Energie - Commerces - Economie -
Emploi - Santé



Luc ANUS 0472 81 13 77 luc-lobbes@hotmail.be
Agriculture - Bien-être animal - Fêtes - Jeunesse - Sports

PRESIDENT DE CPAS



Francis DAMANET 0495 16 98 24 francis.damanet@hotmail.com
Finances - Aînés - Logement

EDITORIAL

SOMMAIRE

Contacts 2

Editorial 3

Vie communale 4

Le point sur... 5

L'écho des écoles 7

Infos communales 8

Dis-moi d'où tu viens 10

Lobbies la Savante 11

Agenda 12

Quelques heures après les fêtes de fin d'année, j'ai le plaisir de vous adresser, au nom de toute notre équipe et de l'ensemble de nos services communaux, nos meilleurs vœux pour 2022. Que cette nouvelle année soit, pour vous et vos proches, synonyme de petits et grands bonheurs partagés et, surtout, d'excellente santé.

Bien qu'une fois de plus le Comité de Concertation du mois de décembre ait restreint nos libertés et que bon nombre d'activités aient dû être annulées en dernière minute (Concert Gospel à la Collégiale reporté, limitation des réunions dites « privées », etc.), je voudrais souligner le travail remarquable de nos équipes communales.

Que ce soit la décoration des sapins avec l'aide de nos écoliers et leurs enseignants, les aménagements du rond-point à l'entrée de notre Commune avec la participation active des résidents, élèves et encadrants du Centre Arthur Regniers ou encore la tournée du Père Noël avec les jeunes des villages de notre entité, sous la houlette efficace des animateurs du plan de cohésion sociale, du centre de vacances et de notre service travaux, tout a été fait pour que nos yeux s'illuminent et que nos cœurs se réchauffent.

Au fil de la lecture de votre journal, vous trouverez les nouvelles conditions de déclaration spontanée des piscines privées ainsi que le montant de la taxe majorée en cas de non-déclaration ... Jetez-vous donc à l'eau au plus vite et introduisez votre formulaire auprès de nos services !

Dans un autre registre, l'action « Une naissance, un arbre » qui a rencontré un vif succès l'année dernière, est reconduite. Vous trouverez dans les pages qui suivent le formulaire d'inscription pour bénéficier de l'arbre de naissance de votre enfant. Une belle action nous permettant de faire pousser nos enfants et nos arbres de concert.

Sur ces premières notes positives, sans considérer que tout est noir ou blanc, que l'on serait obligatoirement pro ou anti, je formule le vœux que nous puissions passer outre les tensions qui peuvent s'installer et reprenions le chemin du mieux vivre ensemble pour consolider les liens indispensables au partage d'idées et de fraternité.

Dans ces périodes troublées par une crise sanitaire sans fin, j'espère pour tous mes concitoyen.nes une pétillante année 2022, teintée d'Amour et de Solidarité et je reste, avec l'ensemble de notre équipe dont vous trouverez les coordonnées en page 2, toujours à votre écoute.

A très bientôt,

Votre dévoué,

Lucien Bauduin



A LA RENCONTRE DU SERVICE D'AIDE SOCIALE DU CPAS

Quelles sont les missions du service social général ?

L'article 1er de la loi du 8 juillet 1976 (loi organique des C.P.A.S.) précise que toute personne doit pouvoir mener

une vie conforme à la dignité humaine. Cela postule, bien sûr, de disposer de revenus suffisants.

Le rôle du C.P.A.S. est dès lors d'intervenir pour octroyer un Revenu d'Intégration Sociale aux personnes qui ne peuvent se procurer des ressources ou faire valoir leurs droits à des prestations sociales. Selon la situation observée, le C.P.A.S. peut également intervenir dans la prise en charge totale ou partielle de certaines factures ou charges (chauffage, eau, pharmacien, cotisations de mutuelle, etc.), ou encore, aider à la constitution des garanties locatives.

Outre la mise en œuvre du Droit à l'Intégration Sociale, l'aide sociale fournie peut aussi être préventive et curative (suivis individualisés à domicile pour apprendre à réaliser des économies d'énergie), de nature matérielle (avances sur prestations sociales, mise en place de services à domicile, etc.), ou encore psychologique.



Quelles sont les tâches effectuées au quotidien ?

Pour mener à bien cette mission, le C.P.A.S. de Lobbes est fort d'une équipe de 5 assistantes sociales qui reçoivent sur rendez-vous, afin d'examiner les demandes d'aides, fournir toute information utile et accompagner les demandeurs dans leurs démarches.

Une enquête sociale est alors réalisée, avec la collaboration des personnes concernées, afin de déterminer si elles peuvent bénéficier de ces aides.

Quels sont les avancées et défis de demain ?

La situation sanitaire liée à la Covid-19 a accentué la vulnérabilité financière de personnes déjà précarisées avant la crise et a confronté de nombreux ménages, jusque-là, inconnus du C.P.A.S. (salariés, indépendants dans l'Horeca, du milieu artistique, étudiants, etc.), à des difficultés financières.

Pour venir en aide à ces personnes, le C.P.A.S. peut intervenir dans les dépenses liées au logement, aux factures énergétiques, aux consultations psychologiques, à l'accessibilité numérique pour les étudiants et à des frais divers.

Une attention particulière est également donnée aux personnes âgées et isolées afin de maintenir le lien social.

LA PAROLE EST À VOUS

Aujourd'hui nous avons le plaisir de rencontrer la lauréate Oumontoise du prix "Feron". Bonjour Laura, peux-tu te présenter ?

Bonjour, je m'appelle Laura Groetembril, j'ai 27 ans et je réside à Mont-sainte-Geneviève. Je suis juriste de formation et suis actuellement en réorientation professionnelle dans le monde canin.

Le prix de vertu "Feron" est décerné depuis de nombreuses années, en avais-tu déjà entendu parler ?

Bien sûr ! Le prix de vertu est une tradition perpétuée depuis 1928 dans notre commune, à la mémoire de notre ancien bourgmestre : M. Feron. Ce prix est destiné aux moins de 30 ans, ayant fait preuve de bonne conduite, qui sont nés et restés à Lobbes.

Monsieur Feron semblait accorder une réelle importance à l'équité puisqu'à l'époque déjà, il souhaitait que la récompense soit accordée alternativement à un ouvrier et à une ouvrière !

La condition de domiciliation démontre également l'importance qu'il attachait à l'enracinement aux villages.

Je pense que cette tradition a, au fil des ans, favorisé et renforcé « l'esprit de village », la cohésion des lobbains et a contribué à l'identité de notre petite commune.

C'est encore plus vrai aujourd'hui, avec la crise sanitaire que nous traversons.

Perpétuer des traditions à la symbolique forte, telles que le prix "Feron", permet de continuer à faire vivre notre héritage, nos villages et fournit aux habitants un sentiment d'appartenance.

Quel projet souhaites-tu développer grâce au coup de pouce de M. Feron ?

En hommage à Monsieur Feron, je pense que ça peut être la première pierre d'un projet qui allierait ma passion pour les chiens et sa volonté d'assurer l'avenir de la jeunesse. Éventuellement, en proposant aux plus jeunes un programme de sensibilisation et d'éducation à la connaissance du chien et au risque d'accident par morsures.



LE POINT SUR ...

LE FOOTBALL CLUB DE LOBBES (MATRICULE 5486).

Beaucoup de personnes se demandent s'il y a encore un club de football à Lobbes. Il y a bien un terrain aux Bonniers mais est-ce qu'on y joue encore ? Essayons d'y voir clair.

Le 19.11.74, des propriétaires privés louent à la Commune de Lobbes une prairie au Chemin d'Hourpes en vue d'en faire un terrain de football. Ce bail est consenti pour une durée de 18 années prenant cours le 01.09.74. Le 29.06.92, la Commune de Lobbes prolonge la location du terrain pour une durée de 18 années supplémentaires, prenant cours le 01.09.92. Parallèlement, elle établit une nouvelle convention avec les gestionnaires du club, permettant ainsi de maintenir la pratique du football gratuitement.

Cette convention précise que le terrain ne peut être occupé que par le club signataire et prévoit la construction d'une buvette, sans que cela affecte la valeur vénale du terrain. Il est prévu que la convention cesse de plein droit en cas de dissolution du FC Lobbes et que cette buvette sera démontée avec remise en état du terrain.

Le 24.02.2005, la Commune acquiert le terrain et laisse se poursuivre la convention en cours (échéance 31.08.10). Une nouvelle convention est conclue avec les gérants pour une durée d'une année à compter du 01.09.10. Les installations sportives sont mises à disposition gratuitement, à la fois du R.F.C Lobbes et de l'U.S. Merbes-Sars. La convention précise qu'elle vaut pour autorisation d'occupation du domaine public communal et donc réalisée à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général. L'article 4 dispose que la Commune délivrera les locaux en bon état d'usage et de réparation. Un état des lieux contradictoire sera dressé lors de la prise de possession des lieux et en fin de convention. Le 06.09.11, un avenant à cette convention précise qu'en dehors des activités du club, il est interdit d'utiliser les installations sans autorisation préalable du Collège communal.

Le 09.11.11, la Commune adresse un courrier au nouveau gérant, lui spécifiant : « qu'aucune installation électrique, gaz, . . ne peut être modifiée sans accord préalable de l'Administration communale », ce qui laisse penser que des problèmes de conformité existaient déjà.



Le 06.09.14, la Zone de secours établit un rapport dans lequel les gérants signalent que le terrain est mis gratuitement à leur disposition par la Commune et précisent que la buvette devrait être mise en conformité par celle-ci. Le 19.09.14, le Collège prend connaissance que depuis le 20.02.13, l'officier préventionniste du Service Incendie de Thuin a relevé des manquements aux installations. Un arrêté aurait été pris par le Bourgmestre, réglementant l'utilisation des bâtiments et conditionnant leur accès à la mise en conformité de la chaudière murale au gaz mais également, qu'aucun radiateur électrique supplémentaire ne soit branché.

Le 15.05.19, le Bourgmestre adresse un mail à la Directrice générale, mentionnant qu'après contact avec le gérant, ce dernier confirme gérer le club encore au moins un an. Que des contacts sont intervenus avec un repreneur, mais qu'il serait utile que les bénévoles actuels restent pour gérer les installations.

LE POINT SUR ...

Le 26.05.20, une repreneuse contacte la commune pour la reprise du terrain de football et introduit une demande d'ouverture d'un débit de boissons. Un rapport favorable de l'Administration, daté du 04.09.20, est repris au sein du dossier administratif, même si aucun état des lieux, ni de convention ne sont trouvés dans ledit dossier. Le 02.09.20, la réputée repreneuse introduit et signe une demande de visite à l'attention de la Zone de secours Hainaut Est (ZoHE), par l'intermédiaire de l'Administration.

Suite à un premier contact entre la nouvelle gérante et les membres du nouveau Collège le 20.02.21, une visite des services de secours (ZoHE) est organisée le 27.02.21. Une rencontre avec les nouveaux responsables du club a lieu sur site le 17.05.2021 et les constats de la ZoHE sont relevés et communiqués. La liste des manquements est longue : installation électrique vétuste et non conforme depuis plus de 5 ans ; l'entretien des appareils au gaz date de plus de 5 ans, les évacuations de gaz des appareils de chauffage doivent être revues ; les extincteurs ne sont plus conformes, aucune ventilation dans les vestiaires et douches.

Le 26.05.21, les services communaux procèdent à une visite approfondie des installations. Sur base du dernier rapport de contrôle périodique de l'installation électrique daté du 16.06.17, il ressort qu'une détérioration manifeste des installations électrique et de gaz est constatée. L'état des vestiaires et commodités est lamentable (humidité, moisissures, plafonds instables, conduites d'eau douches et chauffage hors d'usage), sans parler des toitures. La cafétéria est dans un état pitoyable et, sur le terrain, les « goals » menacent de tomber. Sans compter les déchets de construction et des engins de chantier stockés sur les abords du terrain.

Le 23.07.21, sur base des constats de carence contenus dans le rapport de la Zone de secours dont l'avis reste défavorable, de la décision du Collège et des devis communiqués par les services de l'Administration, le Bourgmestre décide d'ordonner une interdiction d'accès à l'immeuble sis Chemin d'Hourpes, 15 à 6540 LOBBES.

Et aujourd'hui, nous direz-vous ?

Depuis le départ des derniers candidats, plusieurs contacts sont intervenus pour une occupation des installations. Toutefois, vu l'état sanitaire des annexes (vestiaires et douches) et le coût de location de modules temporaires (plus de 1.500 €/mois), un courrier a été adressé aux autorités de tutelle afin d'envisager l'intervention du département des Infrastructures sportives afin de réduire l'impact budgétaire (plusieurs dizaines de milliers d'euros) des investissements nécessaires.



L'ECHO DES ECOLES

MERCI SAINT-NICOLAS !

Quelle chance ! Cette année, St Nicolas a pu rendre visite aux enfants de l'école du Centre.

Quelle joie de le revoir et de lui chanter nos chansons !

Merci pour tous ces cadeaux : livres, jeux de société, spectacle, ballons et à l'année prochaine !



ET POUR NOËL...

A l'école du Centre, on a fêté Noël autrement, cette année encore.

Un concours de décorations de sapins en collaboration avec l'école des Bonniers et le Pouvoir Organisateur de la commune. En effet, ceux-ci ont voté pour le sapin le plus original. Tâche compliquée car, chacun d'entre-eux, avait été décoré avec amour par les enfants.



Ensuite, des activités sur le thème de Noël comme l'originale pêche aux boules de Noël et plein d'autres surprises ont été organisées.



Enfin, et comme l'année dernière, l'équipe éducative s'est rendue au home de la Visitation pour y déposer les présents, les cartes de vœux et

les petits mots réalisés avec soin par les enfants.

De beaux moments de partage !

INFOS COMMUNALES

DU CHANGEMENT POUR LA TAXE SUR LES PISCINES PRIVEES

Une taxe communale sur les piscines privées existantes au 1er janvier de l'exercice d'imposition a été votée par le Conseil communal le 09.11.2021 pour les exercices 2022 à 2025 inclus.

Quelles sont les piscines concernées ?

- Toutes les piscines privées (accessibles uniquement à la personne qui en a la jouissance, aux membres de sa famille et aux personnes qu'elle invite) ;
- toute installation construite en matériaux durables, quel que soit le genre ou l'importance de la construction, pour autant qu'elle permette de pratiquer la natation ou la baignade.

Les piscines dont la surface est inférieure à 10m² sont exonérées.

Qui doit payer ?

La taxe est due solidairement par la personne qui a la jouissance et par le propriétaire de la piscine privée ; que celle-ci soit fonctionnelle ou pas.

Combien ?

La taxe annuelle forfaitaire est fixée au taux de **150 €** par piscine privée.



Procédure ?

L'Administration communale adresse au contribuable une formule de déclaration que celui-ci est tenu de renvoyer, dûment remplie et signée, avant l'échéance mentionnée sur ladite formule.

Le contribuable qui n'a pas reçu de formule de déclaration doit déclarer spontanément à l'Administration communale les éléments nécessaires à la taxation au plus tard dans le mois de la prise de propriété ou de jouissance de la piscine.

Sanction ?

En cas d'enrôlement d'office, **la taxe sera majorée du double du montant de la taxe => + 300 €**



INFOS COMMUNALES

UNE
NAISSANCE,
UN ARBRE

COMMUNE DE
LOBBES

FORMULAIRE DE PARTICIPATION



CHERS PARENTS,

Votre enfant est né au cours de l'année 2020, nous lui souhaitons la bienvenue et toutes nos félicitations. La plantation d'un arbre pour la naissance d'un bébé est un geste durable et symbolique. Tous deux naissent, grandissent, évoluent ensemble...

L'administration Communale de Lobbès a dans le cadre de cet heureux évènement, le plaisir de vous offrir un arbre de naissance.

Pratiquement, nous vous proposons deux alternatives pour la plantation de cet arbre :

- soit vous avez la possibilité de le placer sur votre propriété ;
- soit la plantation peut être réalisée sur un terrain communal.

Si vous souhaitez participer à notre projet et recevoir l'arbre de votre enfant, nous vous demandons de remplir le formulaire d'autorisation et de le renvoyer à l'administration communale de Lobbès au plus tard le 20 janvier 2022 en version papier ou électronique (environnement@lobbes.be).

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

A DÉPOSER À L'ADMINISTRATION COMMUNALE POUR LE 20 JANVIER
PAR MAIL (ENVIRONNEMENT@LOBBES.BE OU VOIE POSTALE)

☐

J'autorise l'utilisation des données de notre enfant en vue de participer au projet « Une naissance, un arbre »

☐

Je n'autorise l'utilisation des données de notre enfant

CHOIX DE L'ESSENCE :

☐

Pommier
Haute-tige

☐

Pommier
Basse-tige

☐

Tilleul à petites
feuilles

CHOIX DU MODE DE PLANTATION :

☐

Au domicile de l'enfant

☐

Sur le domaine public

COORDONNÉES :

Nom & prénom du bébé :

Date de naissance :

Nom & prénom de la maman :

Nom & prénom du papa :

Lieu de résidence :

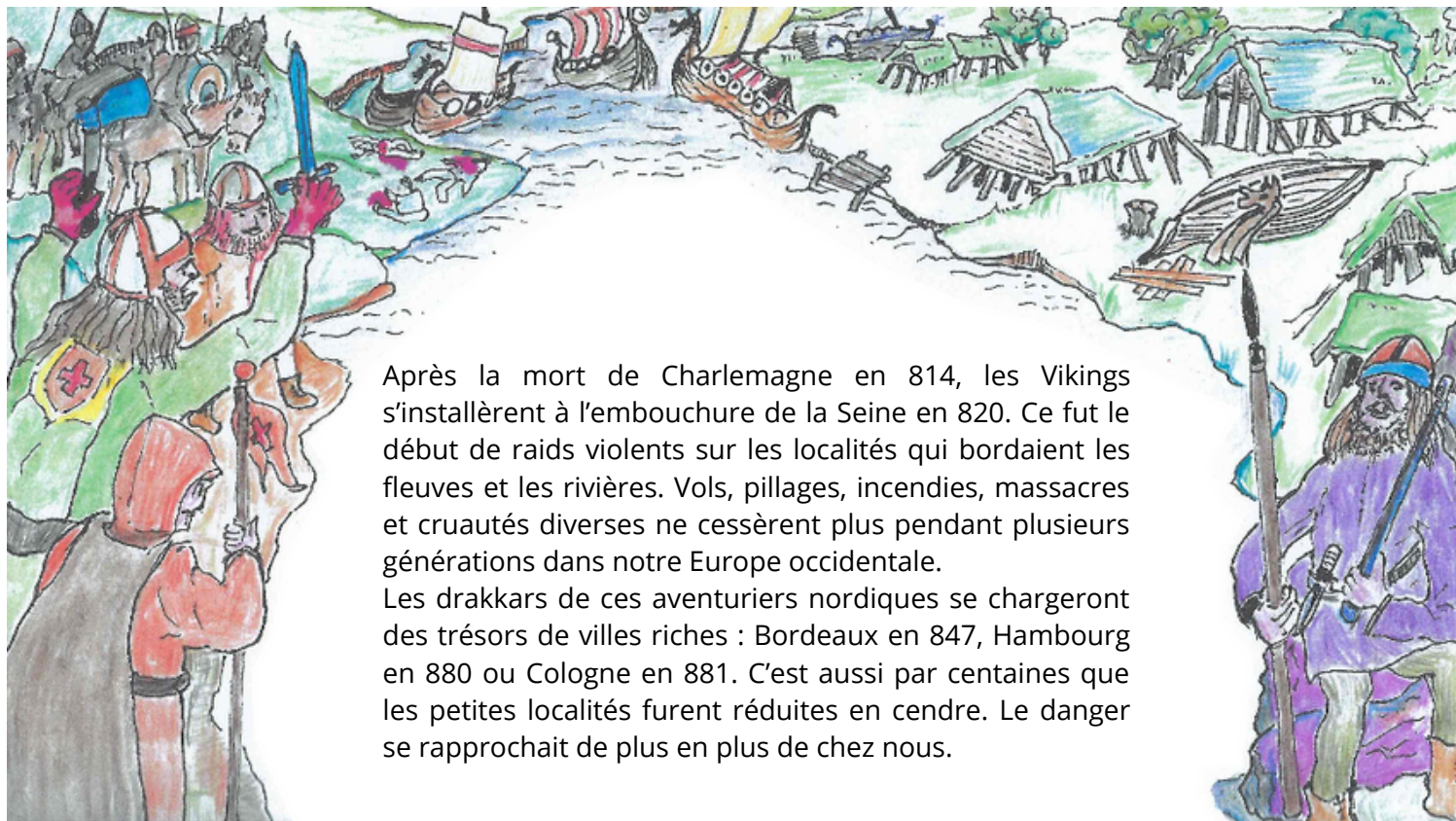
Adresse mail :

Téléphone :

SIGNATURE DES PARENTS

LOBBES LA SAVANTE

FRANCON LES MAINS ROUGES.



Après la mort de Charlemagne en 814, les Vikings s'installèrent à l'embouchure de la Seine en 820. Ce fut le début de raids violents sur les localités qui bordaient les fleuves et les rivières. Vols, pillages, incendies, massacres et cruautés diverses ne cessèrent plus pendant plusieurs générations dans notre Europe occidentale.

Les drakkars de ces aventuriers nordiques se chargeront des trésors de villes riches : Bordeaux en 847, Hambourg en 880 ou Cologne en 881. C'est aussi par centaines que les petites localités furent réduites en cendre. Le danger se rapprochait de plus en plus de chez nous.

En 890 et 891, la région mosane fut envahie. Il était temps de réagir ! Ce fut d'abord la chanson du courage : « La Cantilène de sainte Eulalie » que le moine Francon rédigeait en langue romane, celle du peuple. « Buona pulcella fut Eulalia, Bel aurait corps,... »

Ce moine Francon, formé à l'école monastique de Lobbes, fut appelé au siège épiscopal de Liège en 854. Plus tard, il sera élu abbé de Lobbes en 880. Cela permit à l'Empereur germanique Arnoul de créer la Principauté de Liège en 889 et d'y adjoindre le monastère de Lobbes.

Francon sera bien l'homme de la situation. Après une formation militaire efficace, il sera un érudit au monastère de Lobbes. La proximité de l'ennemi commun facilitera son alliance avec Régnier au long col, comte de Hainaut. Petit à petit les « Fils d'Odin » se heurteront aux Francs menés au combat par des chefs énergiques.

Dans la vallée de la Geul, les Vikings furent encore victorieux. Par contre, à l'orée de la Forêt Charbonnière, à Thiméon, les Vikings furent exterminés. Le vent avait changé ! Ce Francon, moine et évêque osa attaquer le repaire de Leuven sur la Dyle en 892. C'est là que se rassemblaient les drakkars. Mais Francon avait fait appel à Arnoul de Carinthie et à son corps d'armée. Les combats furent étendus, violents et le sang coula partout. Chaque parti perdit la moitié de sa troupe. Les Vikings ne purent plus résister. Le feu consuma barques et logis de bois. Les aventuriers du Nord fuirent sur les derniers drakkars. Ils ne revinrent jamais dans nos régions.

Les mains de Francon étaient rouges de sang. C'est pourquoi, à Rome, le pape Formose le désigna deux moines pour assister l'évêque dans les services religieux.

CRAL : Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Lobbes

site internet : www.cral-lobbes.be

info : Cral.lobbes@gmail.com

Texte et illustration : Jean Meurant
Président du CRAL

AGENDA

Attention : A l'heure de boucler cette édition, les mesures sanitaires évoluent et sont susceptibles d'avoir été modifiées par les autorités suivant l'évolution de la pandémie. Si vous êtes intéressés par l'une de ces manifestations, nous vous invitons à prendre contact au préalable avec l'organisateur ou l'Administration communale.

Activité	Date/heure	Lieu	Infos
Cercle des naturalistes de Belgique Nos campagnes en hiver, les noisetiers en première alerte de printemps...	16 janvier 14 h	RV devant l'église de Hantes-Wihéries	Guide : Jean-Marie Demars 071 59 37 69 - 0479 45 45 17
Cercle des naturalistes de Belgique Découverte de l'environnement régional et du patrimoine local 5 km (en marge de la marche adeps de l'école libre)	23 janvier 14 h	RV rue des Ecoles à Lobbès	Guide : Xavier Legrain 071 59 37 69 - 0474 11 87 76
Cercle des naturalistes de Belgique Le cycle de l'eau : des atomes jusqu'au robinet en passant par la molécule et la feuille !	28 janvier 20 h	RV 30, rue de l'Abbaye à Lobbès	Conférencier : Xavier Legrain 071 59 37 69 - 0474 11 87 76
Cercle des naturalistes de Belgique Parcours découverte.	29 janvier 14 h	RV Bois du Grand Bon Dieu entrée Est à Thuin	Guide : Adrien Duchâtelet 071 59 37 69 - 0492 42 61 10




**POUR SE PROTÉGER CET HIVER,
VOILÀ LE BON MIX :**








**LIMITER
SES CONTACTS**

**PORTER
LE MASQUE**

TÉLÉTRAVAILLER

BIEN AÉRER

**GARDER
SES DISTANCES**

**SE FAIRE
VACCINER**

Vous souhaitez publier un article?
Envoyez votre texte/support pour le 10 du mois à l'adresse mail : webmaster@lobbes.be - 071/59 00 23
Editeur responsable : M. Lucien BAUDUIN - Bourgmestre de et à rue du Pont 1, 6540 Lobbès